L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES EXIGE LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT QUI REPOSE SUR LA COMPLÉMENTARITÉ DES PARTENAIRES, TOUT EN RESPECTANT LES RÔLES ET LES SPÉCIFICITÉS DE CHACUN D'EUX.

Le rapprochement déjà amorcé entre les milieux scolaire et du travail a donné lieu à plusieurs types de collaboration, notamment la participation de représentantes et de représentants du monde du travail à la révision des programmes d'études de même qu'à l'élaboration de nouveaux programmes. Cette collaboration assure une meilleure adéquation entre les besoins réels du marché du travail et la détermination des compétences attendues pour l'exercice d'un métier ou d'une profession.

L'alternance travail-études en formation professionnelle et technique pousse encore plus loin le rapprochement entre ces deux milieux.

Le concept éducatif d'alternance travail-études exige la mise en place d'un véritable partenariat entre l'établissement d'enseignement et l'entreprise, qui ne peut se résumer à une simple juxtaposition des deux lieux d'apprentissage. Ce partenariat résulte de la complémentarité de deux milieux qui, a priori, fonctionnent à partir de logiques distinctes, l'une étant éducative, et l'autre, productive.

La notion de partenariat comporte l'idée d'un engagement officiel régi par des mécanismes efficaces de collaboration, fondé sur des rapports égalitaires et respectueux des valeurs éducatives de l'alternance travail-études.

Elle constitue une forme de collaboration basée sur une volonté de dépasser les formules traditionnelles d'association établies jusqu'ici avec les entreprises, pour se diriger vers des modèles de réciprocité. En effet, bien que l'alternance travail-études se caractérise par des allers-retours entre l'établissement scolaire et l'entreprise, il ne faudrait pas réduire la contribution de chacun des deux milieux à des apports séparés, l'un théorique, à l'intérieur de l'établissement scolaire, l'autre pratique, au sein de l'entreprise.

Par l'expérimentation, la production ou encore, la réflexion sur l'action qu'ils engendrent, les apprentissages réalisés en milieu de travail exercent une influence sur la formation en milieu scolaire et doivent être transférés dans la poursuite du programme d'études.

Ainsi, un certain nombre de conditions s'avèrent essentielles à la mobilisation des acteurs et à la réussite des activités d'alternance travail-études.

SUR LE PLAN ÉDUCATIF¹, UN PROJET D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES REQUIERT :

- le positionnement de l'élève au centre du processus d'alternance;
- la collaboration du milieu scolaire (éducatif) et de celui du travail (productif) à la formation;
- le positionnement stratégique de l'établissement en relation avec les valeurs éducatives de l'alternance travail-études;
- l'intégration pédagogique, entre le milieu scolaire et l'entreprise, des apprentissages réalisés par l'élève;
- la formation des acteurs en cause dans ces deux milieux.

SUR LE PLAN DE L'ORGANISATION DES MILIEUX SCOLAIRE ET DU TRAVAIL², IL DOIT INCLURE :

- la reconnaissance des responsabilités et des acteurs en cause;
- l'affectation des ressources humaines, matérielles et financières requises aux activités d'alternance travail-études;
- la mise en place de mécanismes d'adhésion internes et externes;
- des mesures de soutien aux activités d'alternance travail-études dans les deux milieux.

¹ Ces éléments sont expliqués en détail dans le Guide pédagogique.

² Ces éléments sont expliqués en détail dans le Guide organisationnel.